



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 20 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financements de neuf projets sportifs et animations du territoire - (1^{ère} session 2026)

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI.

Absents :

Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement de neuf projets sportifs et animations du territoire - (1^{ère} session 2026)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- L'attribution de subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil Communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vu la délibération du Bureau communautaire du 18 mai 2026 ;

Considérant les dossiers d'appels aux projets sportifs du territoire présentés par les associations citées dans le tableau ci-dessous domiciliées sur le territoire communautaire sollicitant une aide pour l'action citée dans le tableau ci-dessous ;

Considérant que les actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Considérant le départ de Mme Padovani, 2^{ème} Vice-présidente, qui a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Aux associations désignées dans le tableau ci-dessous, l'aide financière correspondante pour un montant total de 22 250 € (vingt-deux mille deux cent cinquante euros) au titre de la première session du projet sportif pour l'année 2026 ;

ASSOCIATION	PROJET	PROPOSITION
Bastia Kick Max	Arena Corsa Round 6	3 000 €
Compagnie d'Arc Bastia-Pietrabugno	Challenge Maria de Peretti	750 €
2B Natation	Aldilonda Swim By 2B natation	3 500 €
E Marinelle twirling Club Bastiais	Sélectif Régional Paca-Corse de twirling bâton	500 €
Running Club Furiani Agliani	Trail de Furiani « Tra dui mari »	2 000 €
Endur'Ensemble	Le relais rose	2 000 €
La Boule du Prado	A Bucciata Bastiaccia	5 000 €
Ligue Corse des Echecs	Championnat Scolaire d'Echecs du Grand Bastia.	2 500 €
ASA Bastiaise	56 ^{ème} Rallye Nationale de la Ronde de la Giraglia	3 000 €
	TOTAL	22 250 €

OBJET : Financement de neuf projets sportifs et animations du territoire - (1^{ère} session 2026)

PRECISE

-Que la délibération n°BUR-AG-26-033 du 18 mai 2026 est retirée en raison de l'existence d'une situation de conflit d'intérêts ayant affecté son adoption ;

-Que la présente délibération se substitue à la délibération retirée ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO